



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-quatrième session

Cotonou, République du Bénin, 3-7 novembre 2014

Point 19.4 de l'ordre du jour

**PROGRAMME PANAFRICAIN POUR L'ADAPTATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES**

Document d'information

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1-3
PROGRÈS RÉALISÉS	4-9
PROCHAINES ÉTAPES	10-12

CONTEXTE

1. Le changement climatique est reconnu comme une menace majeure pour la santé publique mondiale au XXI^e siècle¹. Son impact sera plus dévastateur dans les milieux disposant de maigres ressources, de moyens technologiques limités et d'infrastructures insuffisantes, ce qui est le cas dans de nombreuses parties de la Région africaine². En vue d'atténuer l'impact du changement climatique, le Comité régional de l'OMS pour l'Afrique a adopté, à sa soixante et unième session, le Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique, par la résolution AFR/RC61/R2³. Ce cadre vise à orienter la formulation et l'application du volet santé des plans nationaux d'adaptation au changement climatique. Dans cette résolution, les États Membres ont invité l'OMS à créer un Programme panafricain pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique.

2. En conséquence, l'OMS a lancé le Programme panafricain en 2012 en tant que plateforme globale visant à apporter des réponses coordonnées du secteur de la santé aux besoins des pays africains en matière d'adaptation au changement climatique. Ce programme intègre les actions convenues dans le cadre d'adaptation, comme le risque de base et l'évaluation des capacités, le renforcement des capacités, la surveillance environnementale et sanitaire intégrée, la sensibilisation et la mobilisation sociale, la consolidation des partenariats et la collaboration intersectorielle, ainsi que la recherche.

3. Le présent document a pour but d'informer le Comité régional de l'état actuel de mise en œuvre du Programme panafricain. Il met en évidence les réalisations les plus importantes, les défis majeurs et les principales activités à mener au cours des prochaines années.

PROGRÈS RÉALISÉS

4. L'OMS a fourni un appui technique aux pays pour leur permettre de mettre en œuvre le Programme panafricain pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique. Les réalisations comprennent un partenariat renforcé et une collaboration intersectorielle, le renforcement de la sensibilisation, l'accroissement des ressources accrues et le renforcement des systèmes nationaux pour faire face aux effets du changement climatique sur la santé publique.

5. Le partenariat et la collaboration entre le secteur de la santé et les autres secteurs ont été renforcés dans la Région africaine. En 2012, la Conférence des ministres africains de l'Environnement⁴ (CMAE) a adopté le Cadre, sous l'égide de l'Alliance stratégique entre la santé et l'environnement. En 2013, l'OMS a créé un Consortium international sur le climat et la santé en Afrique, en tant que réseau d'institutions susceptible d'aider les pays africains à gérer l'impact du changement climatique sur la santé publique. De plus, la collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale a été renforcée par le Cadre mondial pour les services climatologiques.

6. En outre, l'OMS a entrepris le plaidoyer en faveur d'une meilleure représentation de la santé dans la politique liée au changement climatique et dans la formulation de stratégies, grâce à l'élaboration d'un plan de communication sur le changement climatique. De même, des experts

¹ Anthony Costello et al. *Gestion des effets des changements climatiques sur la santé*. The Lancet 2009; 373: 1693-1733.

² Organisation mondiale de la Santé. *Global health Risks: Mortality and Burden of Disease attributable to selected major risks*. Genève, 2009.

³ Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique. «Résolution AFR/RC61/R2, intitulée Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la Région africaine». Dans *Rapport final de la soixante et unième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique; Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), du 29 août au 2 septembre 2011 (document AFR/RC61/14); pp.9-11.*

⁴ La quatrième session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'Environnement (CMAE) a adopté la Décision AMCEN/SS4/1 sur le changement climatique et la santé.

sélectionnés de la santé publique issus de dix pays africains⁵ ont été formés à la diplomatie internationale dans le domaine du changement climatique, et ils ont bénéficié d'un appui pour promouvoir la dimension santé lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP19)⁶.

7. Les pays africains ont institué des mécanismes de coordination intersectorielle pour une planification et une mise en œuvre conjointe du Programme panafricain. Jusqu'à présent, 34 pays ont créé des équipes de travail nationales⁷ multisectorielles et réalisé une évaluation des risques environnementaux pour la santé humaine et de leurs systèmes de gestion, et une évaluation de leur vulnérabilité au changement climatique. Les équipes de travail nationales ont permis aux experts de différents secteurs de s'engager conjointement dans le renforcement de la résilience des pays, grâce au développement et à l'exécution de plans nationaux d'adaptation de la santé. À ce jour, l'OMS a fourni un appui à 42 pays⁸ pour qu'ils puissent élaborer leurs plans nationaux d'adaptation de la santé, à travers la formulation d'un guide technique et l'organisation d'une série d'ateliers de renforcement des capacités.

8. Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans nationaux d'adaptation de la santé, cinq pays⁹ ont bénéficié d'un appui pour exécuter des projets à grande échelle relatifs à l'impact du changement climatique sur la malnutrition, les maladies diarrhéiques et les maladies à transmission vectorielle. En outre, depuis 2012, l'OMS a soutenu une initiative quinquennale de recherche sur la vulnérabilité sanitaire de la population aux maladies à transmission vectorielle et sur la résilience des communautés au changement climatique dans cinq pays¹⁰. Ces projets favoriseront une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur la santé locale, tout comme la production de données et la diffusion des connaissances sur les mesures d'adaptation locale appropriées.

9. En dépit des progrès réalisés, la mise en œuvre du programme panafricain se heurte à un certain nombre d'écueils techniques et institutionnels au niveau des pays. Il s'agit notamment des capacités techniques et scientifiques limitées dans le domaine du changement climatique et de la santé, de la faiblesse de l'approche intégrée, de l'insuffisance du financement et de l'inadéquation de la sensibilisation à l'impact du changement climatique sur la santé.

PROCHAINES ÉTAPES

10. À l'avenir, les efforts porteront essentiellement sur la consolidation des progrès que les États Membres et l'OMS ont déjà accomplis. Dans cet ordre d'idée, les pays qui doivent encore mettre sur pied des équipes de travail nationales et ceux qui n'ont pas élaboré des plans d'adaptation bénéficieront d'une assistance pour finaliser ces processus. Parallèlement, un appui sera fourni aux pays disposant de plans nationaux d'adaptation, pour leur permettre d'accélérer la mise en œuvre de leurs plans respectifs. À cet égard, le renforcement des capacités, la

⁵ Cap-Vert, Lesotho, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe et Tanzanie.

⁶ Il s'agit de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties (COP19) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue en novembre 2013 à Varsovie (Pologne).

⁷ Les principaux secteurs représentés dans une équipe de travail nationale sont la santé, l'environnement, l'agriculture, les universités, la recherche et la gestion des ressources hydrauliques et d'autres domaines connexes tels que la gouvernance locale, les organisations de la société civile et des ONG.

⁸ Tous les pays ont élaboré leurs plans nationaux d'adaptation de la santé, à l'exception de l'Algérie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan du Sud et de la Tanzanie.

⁹ Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali et Tanzanie.

¹⁰ Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Kenya et Tanzanie.

consolidation des partenariats et la collaboration intersectorielle, ainsi que le plaidoyer accru seront considérés comme des priorités.

11. En vue de renforcer les capacités nationales essentielles, des plans sont en cours de conception pour une formation conjointe des experts nationaux de secteurs connexes tels que la santé, l'environnement et la météorologie à l'utilisation des données climatologiques dans la surveillance des maladies et l'alerte précoce. Cette approche intégrée du renforcement des capacités contribuera au renforcement des partenariats locaux et de la collaboration intersectorielle. En outre, la stratégie de communication sur le changement climatique et la santé sera lancée afin d'intensifier le plaidoyer.

12. Le Comité régional est prié de prendre note du présent document d'information.